

**8059/20**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 29 mai 2020

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 29 mai 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 et prorogée par la décision (UE) 2020/556 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19

E 14809





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 mai 2020  
(OR. en)

8059/20

**POLGEN 45**  
**INST 89**  
**JUR 224**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 et prorogée par la décision (UE) 2020/556 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19

---

**DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire  
au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430  
et prorogée par la décision (UE) 2020/556  
eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union  
par la pandémie de COVID-19**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 240,  
paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision (UE) 2020/430 du Conseil<sup>1</sup> a prévu une dérogation d'un mois à l'article 12, paragraphe 1, premier alinéa, du règlement intérieur du Conseil<sup>2</sup> en ce qui concerne les décisions de recourir à la procédure écrite normale, lorsque ces décisions sont prises par le Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres (Coreper). Cette dérogation expirait le 23 avril 2020.
- (2) La décision (UE) 2020/430 prévoit que, si des circonstances exceptionnelles continuent de le justifier, le Conseil peut proroger cette décision. Le 21 avril 2020, le Conseil a prorogé, par la décision (UE) 2020/556<sup>3</sup>, la dérogation prévue à l'article 1<sup>er</sup> de la décision (UE) 2020/430 d'une nouvelle période d'un mois à compter du 23 avril 2020. Cette prorogation de la dérogation expire le 23 mai 2020.

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2020/430 du Conseil du 23 mars 2020 portant dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 88 I du 24.3.2020, p. 1).

<sup>2</sup> Décision 2009/937/UE du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant adoption de son règlement intérieur (JO L 325 du 11.12.2009, p. 35).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2020/556 du Conseil du 21 avril 2020 prorogeant la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 128 I du 23.4.2020, p. 1).

- (3) Étant donné que les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 demeurent, un certain nombre de mesures extraordinaires de prévention et de confinement prises par les États membres étant toujours en place, il est nécessaire de proroger la dérogation prévue à l'article 1<sup>er</sup> de la décision (UE) 2020/430, prorogée par la décision (UE) 2020/556, pour une nouvelle période limitée, s'achevant le 10 juillet 2020,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

La dérogation prévue à l'article 1<sup>er</sup> de la décision (UE) 2020/430, prorogée par la décision (UE) 2020/556, est prorogée pour une nouvelle période s'achevant le 10 juillet 2020.

*Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Elle est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---